

ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2023
n° 1258

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,6 ans pour les femmes et 11,3 ans pour les hommes, en 2021

L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 17 000 ménages.

En 2021, une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,6 ans sans incapacité et 18,8 ans sans incapacité forte ; un homme, 11,3 ans sans incapacité et 16,2 ans sans incapacité forte. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 7 mois pour les femmes et de 2 ans et 8 mois pour les hommes. **En France, en 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure à la moyenne européenne, de 8 mois pour les hommes et de 1 an et 8 mois pour les femmes.**

L'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie, a également augmenté, de 2 ans et 6 mois pour les femmes entre 2008 et 2021 et de 2 ans et 10 mois pour les hommes. Elle s'établit à 67,0 ans pour les femmes et à 65,6 ans pour les hommes.

Thomas Deroyon (DREES)

En France, l'espérance de vie s'allonge tendanciellement. Ces années supplémentaires de vie ne sont cependant pas toutes nécessairement vécues « en bonne santé ». L'indicateur de l'espérance de vie sans incapacité¹ (*encadré 1*) permet de mieux apprécier le bénéfice de ces années de vie additionnelles. Contrairement aux données objectives de l'espérance de vie, cet indicateur est plus qualitatif, car sa construction nécessite de prendre en compte les réponses d'un échantillon de personnes à la question « Êtes-vous limité depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (*encadré 1*). Les personnes interrogées doivent indiquer s'il s'agit de limitations fortes ou non, ce qui permet également de repérer les personnes handicapées et de

calculer un indicateur d'espérance de vie sans incapacité forte, *a priori* moins subjectif que l'indicateur d'espérance de vie sans incapacité.

Étudier spécifiquement les espérances de vie sans incapacité à 65 ans permet de se concentrer sur les années vécues, dans la majeure partie des cas, après la vie active.

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans poursuit sa hausse en 2021

En 2021, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'élève à 12,6 ans pour les femmes et 11,3 ans pour les hommes (*graphique 1*). Au même âge, l'espérance de vie sans incapacité forte atteint, quant à elle, 18,8 ans pour les femmes et 16,2 ans pour les hommes.

1. Aussi parfois appelé espérance de vie en bonne santé.

- Entre 2008 et 2021, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 8 mois pour les hommes et de 2 ans et 7 mois pour les femmes. Ces évolutions traduisent un recul de l'âge d'entrée en incapacité pour les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans. L'espérance de vie sans incapacité forte à 65 ans augmente également au cours de la même période, de 2 ans et 2 mois pour les femmes et 2 ans et 1 mois pour les hommes. La tendance à la hausse des espérances de vie sans incapacité et sans incapacité forte à 65 ans s'est accélérée ces deux dernières années, en dépit de la crise sanitaire. Après un recul en 2020² (sauf pour l'espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans), ces indicateurs ont vivement rebondi en 2021, rattrapant ce recul et dépassant le niveau qu'ils auraient atteint en suivant leurs tendances d'avant-crise. Les évolutions d'une année sur l'autre doivent cependant être analysées avec précaution, en raison de la dimension déclarative de l'indicateur et de la taille de l'échantillon de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) sur laquelle les indicateurs reposent. Cette précaution est d'autant plus sensible pour les deux dernières années, car la crise sanitaire a pu perturber à la fois la collecte de l'enquête SRCV et l'interprétation des questions par les personnes interrogées

(encadré 1). Il faudra ainsi attendre au moins les données de 2022 pour juger définitivement de l'effet de l'épidémie de Covid-19 sur l'espérance de vie sans incapacité en France, et plus globalement de la poursuite de la tendance à la hausse de ces indicateurs. Entre 2008 et 2021, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a crû plus vite que l'espérance de vie. Ainsi, en 2021, pour les hommes les années sans incapacité représentaient 59,3 % des années restant à vivre à 65 ans, contre 47,7 % en 2008. Pour les femmes, la part d'années sans incapacité dans l'espérance de vie à 65 ans est passée de 44,7 % en 2008 à 54,4 % en 2021. Cette tendance de long terme qu'a l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans de progresser plus vite que l'espérance de vie au même âge s'est trouvée renforcée ces deux dernières années. En effet, alors que l'espérance de vie sans incapacité a accéléré, l'espérance de vie à 65 ans a enregistré un recul historique en 2020 du fait de l'augmentation du nombre de décès en lien avec l'épidémie de Covid-19. Malgré un rebond en 2021, l'espérance de vie n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise, ni *a fortiori* rattrapé la hausse tendancielle des années antérieures. Comme pour l'espérance de vie sans incapacité, il convient d'analyser avec prudence ce mouvement inhabituel enregistré sur l'espérance de vie, dans l'attente des données pour les années suivantes.

Encadré 1 Deux indicateurs pour mesurer l'espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est l'un des indicateurs de santé les plus fréquemment mobilisés pour décrire de façon synthétique l'état de santé d'une population. Il correspond au nombre moyen d'années qu'une génération fictive peut espérer vivre en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité d'une année donnée. Il ne s'agit donc pas d'un indicateur prédictif mais d'un indicateur synthétique de mortalité, puisqu'il est difficile d'anticiper les progrès sanitaires à venir. Cependant, cet aperçu quantitatif de la moyenne des années à vivre n'est pas suffisant et doit être complété par un indicateur qui combine à la fois les dimensions quantitative et qualitative pour mieux apprécier le bénéfice de ces années à vivre. C'est le cas de « l'espérance de vie sans incapacité » parfois aussi appelée « espérance de vie en bonne santé » ou encore « espérance de santé ». Ces trois appellations se rapportent à un même indicateur qui mesure le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne. Cette mesure s'appuie sur les réponses à la question posée dans le dispositif européen *European Union Statistics on Income and Living Conditions (UE-SILC)* « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ». Les personnes répondant « Oui, fortement » ou « Oui, mais pas fortement » sont considérées comme souffrant d'incapacité(s). Cette question permet plus spécifiquement de repérer les personnes en situation de handicap, définies comme celles qui répondent : « Oui, fortement » (indicateur GALI, *Global Activity Limitation Indicator*). On peut ainsi également calculer un indicateur d'espérance de vie sans incapacité forte (c'est-à-dire sans handicap) [Dauphin, Eideliman, 2021].

La version française de ce dispositif européen, nommée Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), interroge chaque année des ménages ordinaires qui résident en France métropolitaine. Actuellement, le dispositif SRCV ne couvre pas les départements d'outre-mer, aussi les espérances de vie sans incapacité en France sont calculées sous l'hypothèse que les prévalences d'incapacité en France entière sont identiques à celles observées en France métropolitaine. En 2021, l'échantillon était composé de 17 000 ménages. Les évolutions d'une année sur l'autre doivent être analysées avec précaution, en raison de la dimension déclarative de l'indicateur et de la taille de l'échantillon. Les tendances qui se

dégagent des évolutions sur de plus longues périodes sont plus robustes. De plus, la formulation de la question utilisée pour identifier les incapacités a été modifiée entre 2007 et 2008. Les espérances de vie sans incapacité avant et après 2008 ne sont donc pas totalement comparables.

L'enquête SRCV est collectée en début de chaque année. En 2020, comme en 2021, l'enquête a été collectée entre les mois de février et avril. L'enquête en 2020 a été affectée par le premier confinement, mis en place le 18 mars 2020 et qui s'est achevé progressivement à partir du 11 mai 2020. La collecte en 2021 a quant à elle été marquée par un retour des restrictions dans certains départements à partir du 26 février 2021 à la suite d'un regain épidémique et de la mise en place du troisième confinement, à partir du 18 mars dans seize départements, puis à partir du 3 avril sur l'ensemble du territoire. L'enquête SRCV est usuellement collectée uniquement par des entretiens réalisés en face à face. En 2020, l'enquête a été collectée en face à face jusqu'à la mise en place du confinement, après quoi la collecte s'est poursuivie au téléphone. En 2021, cette dernière a été réalisée intégralement au téléphone.

Cette modification du mode de collecte peut avoir affecté la composition de l'échantillon, par la plus grande difficulté à joindre les personnes susceptibles de déclarer des limitations dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, la population française dans son ensemble était contrainte dans ses activités par les mesures sanitaires pour contenir la propagation de l'épidémie de Covid-19 au moment de la collecte en 2020 et en 2021. Les restrictions de mouvement causées par des problèmes de santé ou des handicaps peuvent avoir été ressenties comme moins fortement contraignantes par les personnes qui en souffrent qu'en période normale. Être limité dans ses activités quotidiennes du fait d'un problème de santé dépend en effet à la fois de l'état de santé individuel, mais aussi de l'environnement dans lequel les personnes se trouvent (la question à laquelle les individus répondent mentionne « les activités que les gens font habituellement »). Il est donc possible que cela ait contribué de façon ponctuelle à faire baisser les prévalences d'incapacité mesurées dans l'enquête SRCV ces deux dernières années, donc à faire progresser les espérances de vie sans incapacité. Si c'est le cas, un mouvement de correction en sens inverse pourrait intervenir en 2022.

2. Les données sur l'espérance de vie sans incapacités en 2020, publiées le 21 octobre 2021 par la DREES, sont révisées à l'occasion de cette publication [encadré 2].

Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance augmente pour les hommes et les femmes

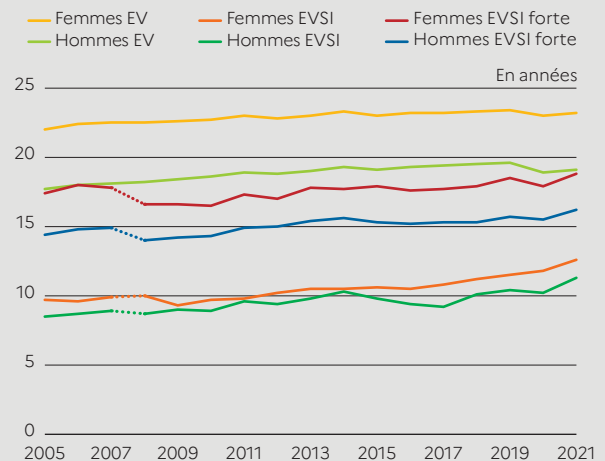
L'espérance de vie sans incapacité peut également être calculée à tous les âges de la vie, notamment à la naissance³. Elle reflète alors également les incapacités apparaissant dès l'enfance ou au cours de la vie active, et couvre ainsi l'ensemble de la population, contrairement à l'espérance de vie à 65 ans qui ne concerne, par définition, que les personnes ayant survécu jusqu'à cet âge. À la naissance, en 2021, les femmes peuvent espérer vivre 67,0 ans sans incapacité et 78,6 ans sans incapacité forte ; les hommes 65,6 ans sans incapacité et 74,4 ans sans incapacité forte (graphique 2).

Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance des femmes a crû de 2 ans et 6 mois, celle des hommes de 2 ans et 10 mois. Les espérances de vie sans incapacité forte augmentent sur la même période de 1 an et 11 mois pour les femmes et 2 ans et 6 mois pour les hommes.

Une espérance de vie sans incapacité à 65 ans au-dessus de la moyenne européenne

En 2020⁴, l'espérance de vie sans incapacité des hommes à 65 ans est supérieure de 8 mois à la moyenne européenne, qui s'établit à 9,5 ans. Pour les femmes, l'écart avec la moyenne européenne (10,1 ans) est plus important (+1 an et 8 mois). En 2020, l'espérance de vie des femmes à 65 ans en France est la plus élevée de l'Union européenne, malgré sa baisse du fait de l'épidémie de Covid-19. La France est également en troisième position en Europe concernant l'espérance de vie des hommes à 65 ans. En revanche, elle

Graphique 1 Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité à 65 ans par sexe, entre 2005 et 2021



EV : Espérance de vie - Série Insee, France entière ; EVSI : Espérance de vie sans incapacité - Calculs DREES à partir de 2016, en s'appuyant sur la méthode Ehemu.

Note > La formulation de la question permettant d'identifier les incapacités dans SRCV a été modifiée entre 2007 et 2008, aussi les valeurs des indicateurs d'espérances de vie sans incapacité avant et après 2008 ne sont pas totalement comparables.

Lecture > EV : l'espérance de vie à 65 ans s'élève à 19,1 ans pour les hommes et à 23,2 ans pour les femmes en 2021.

EVSI : l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,3 ans pour les hommes et de 12,6 ans pour les femmes en 2021.

Champ > France entière.

Source > Insee, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

> *Études et Résultats* n° 1258 © DREES

Encadré 2 Révision des espérances de vie sans incapacité de 2020

La DREES publie chaque année les estimations des espérances de vie sans incapacité pour l'année précédente. Ces estimations s'appuient sur les données démographiques et les résultats de l'enquête SRCV disponibles au moment de la rédaction de la publication. Ces données sont provisoires, aussi l'estimation des espérances de vie sans incapacité pour une année *N* peut être révisée l'année suivante, au moment de la publication des espérances de vie sans incapacité relatives à l'année *N+1*, sur la base des données démographiques consolidées et des données définitives de SRCV disponibles à cette date. La mise à jour des estimations d'espérances de vie sans incapacité se traduit le plus souvent par des modifications légères.

La publication des espérances de vie en 2021 est ainsi l'occasion de réviser les estimations d'espérances de vie sans incapacité pour l'année 2020 (Deroyon, 2021). Ces révisions sont plus fortes que ce qui est observé habituellement. En effet, l'enquête SRCV a subi, en 2020, d'importantes modifications : le questionnaire de l'enquête a été revu, tout comme l'intégralité des chaînes informatiques de traitement des données collectées. À cette occasion, une erreur a affecté l'estimation des prévalences des déclarations d'incapacité par sexe et âge qui servent au calcul des espérances de vie sans incapacité. Cette erreur a été détectée au moment de l'estimation des espérances de vie sans incapacité pour l'année 2021. Elle se traduit par une sous-estimation des prévalences d'incapacité à la plupart des âges, et par conséquent à une surestimation des espérances de vie sans incapacité.

Les valeurs que publiées ici pour l'année 2020 sont donc révisées et tiennent compte de la correction des prévalences et de la mise à jour des données de SRCV 2020, à présent définitives, et des

données démographiques. Le tableau ci-dessous présente pour les principaux indicateurs la valeur initialement publiée relative à 2020 et la valeur révisée.

Révisions pour l'année 2020

Indicateur	Valeur initiale	Valeur révisée
Espérance de vie sans incapacité des hommes à 65 ans	10,6	10,2
Espérance de vie sans incapacité forte des hommes à 65 ans	15,7	15,5
Espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans	12,1	11,8
Espérance de vie sans incapacité forte des femmes à 65 ans	18,1	17,9
Espérance de vie sans incapacité des hommes à la naissance	64,4	63,9
Espérance de vie sans incapacité forte des hommes à la naissance	73,8	73,5
Espérance de vie sans incapacité des femmes à la naissance	65,9	65,3
Espérance de vie sans incapacité forte des femmes à la naissance	77,9	77,5

Lecture > Avec la révision opérée afin de tenir compte de la correction des prévalences et de la mise à jour des données de SRCV 2020, l'espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans passe de 12,1 à 11,8 ans.

Champ > France entière.

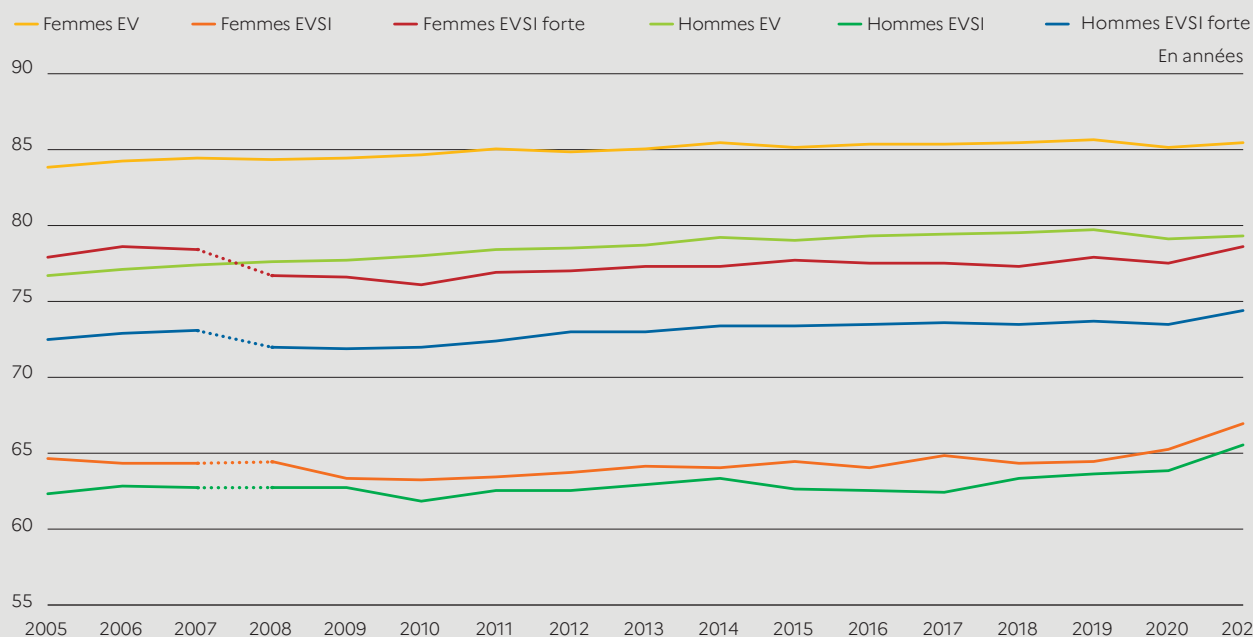
Source > Insee, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

> *Études et Résultats* n° 1258 © DREES

3. Les mêmes précautions d'usage que pour l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'appliquent à l'espérance de vie sans incapacité calculée à tous les âges de la vie, en ce qui concerne les évolutions des deux dernières années.

4. Année la plus récente pour laquelle les données d'espérance de vie sans incapacité de tous les pays de l'Union européenne des 27 sont disponibles.

Graphique 2 Évolution de l'espérance de vie à la naissance et de l'espérance de vie sans incapacité par sexe, entre 2005 et 2021



EV : Espérance de vie - Série Insee, France entière ; EVSI : Espérance de vie sans incapacité - Calculs DREES à partir de 2016, en s'appuyant sur la méthode Ehemu. **Note** > La formulation de la question permettant d'identifier les incapacités dans SRCV a été modifiée entre 2007 et 2008, aussi les valeurs des indicateurs d'espérances de vie sans incapacité avant et après 2008 ne sont pas totalement comparables.

Lecture > EV : l'espérance de vie à la naissance s'élève à 79,3 ans pour les hommes et à 85,4 ans pour les femmes en 2021.

EVSI : l'espérance de vie sans incapacité à la naissance est de 65,6 ans pour les hommes et de 67 ans pour les femmes en 2021.

Champ > France entière.

Source > Insee, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

> Études et Résultats n° 1258 © DREES

n'est qu'au 5^e rang pour l'espérance de vie sans incapacité des femmes à 65 ans, et au 10^e rang pour celle des hommes.

À la naissance, en 2020, l'espérance de vie sans incapacité des hommes est supérieure (+5 mois) à la moyenne de l'Union européenne, qui est de 63,5 ans. L'espérance de vie sans incapacité des femmes à la naissance est également supérieure (+10 mois) à la moyenne européenne (64,5 ans). La France se situe en 2020

au 1^{er} rang dans l'Union européenne pour l'espérance de vie des femmes à la naissance, mais au 10^e rang pour l'espérance de vie sans incapacité. Pour les hommes, la France se situe dans l'Union européenne au 10^e rang pour l'espérance de vie à la naissance et au 9^e rang pour l'espérance de vie sans incapacité. ●



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : [Espérance de vie sans incapacité](#) [Incapacité](#) [Vieillesse](#)

Pour en savoir plus

> Les données complémentaires (espérances de vie sans incapacité par sexe, âge et niveau des limitations depuis 2005, prévalences d'incapacité par sexe, âge et niveau des limitations depuis 2005, espérances de vie et espérances de vie sans incapacité pour les différents pays de l'UE-27 depuis 2010...) sont disponibles sur le site internet de la DREES, dans le fichier de données associé à la publication.

> Les résultats de l'enquête Care sur les limitations fonctionnelles et incapacités des 60 ans ou plus en France sont accessibles en datavisualisation sur le site internet de la DREES.

> **Dauphin, L., Eidelman, J.-S.** (2021, février). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? – Utilisation de la question GALI pour repérer les personnes handicapées et établir des statistiques sur leurs conditions de vie. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 74.

> **Deroyon, T.** (2021, octobre). En 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,1 ans pour les femmes et de 10,6 ans pour les hommes. DREES, *Études et Résultats*, 1213.

> **Marino, A. (dir.)** (2022, mai). *Les retraités et les retraites – Édition 2022*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

> **Papon, S.** (2022, janvier). Bilan démographique 2021 : la fécondité se maintient malgré la pandémie de 2019, Insee, *Insee Première*, 1889.

> **Robine, J.-M., Cambois, E.** (2013, avril). Les espérances de vie en bonne santé des européens. Ined, *Population et Sociétés*, 499.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Rédactrice en chef technique : Céline Roux

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Julie Eneau

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr